

Le deux avril deux mille seize, CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du huit avril deux mille seize qui ouvrira à dix-huit heures à la Mairie. **ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN NOUVEAU MAIRE ET DES ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DE MADAME ANNIE-CLAUDE LEULIETTE – REDEFINITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INCIDENCES QUANT A LA REPRESENTATION AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES.**

Le Maire,

SEANCE DU 8 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LELEU, premier adjoint, Maire par intérim.

Etaient présents : Mme LEULIETTE Annie-Claude M LELEU Jean-Jacques, Mme BEAURAIN Sylviane, M TAVERNIER Xavier, Mme BELPAUME Diane, M ROGNON Jean Marc, M LELEU Alain, M PORION Patrick, M POISSON Pascal, Mme LEULIER Delphine, Mme VARIN Delphine, M BOCLET Julien, Mme BLERIOT Cindy, Mme LECOMPTE Jennifer, M MOUILLARD Jacky, Mme BLERY Frédérique, M DORE René et Mme ALLARD Marie-Claude.

Excusée représentée : Mme MALBRANCHE Sandra (pouvoir à Mme BELPAUME)

Secrétaire de séance : Mme LECOMPTE Jennifer

La séance a été ouverte par Monsieur Jean Jacques LELEU lequel déclare que Mme Annie-Claude LEULIETTE a remis sa démission de son mandat de maire tout en conservant sa qualité de conseillère municipale, à Monsieur le sous-préfet d'Abbeville qui l'a acceptée, à effet du 31 mars 2016.

Il précise que conformément aux articles L.2122-10, L.2122-14 et L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, il lui incombait de convoquer le conseil municipal pour procéder à l'élection d'un nouveau maire et des adjoints.

Après avoir procédé à l'appel nominal des présents et constaté que le quorum était atteint, Monsieur Jean Jacques LELEU propose la candidature de Mme Jennifer LECOMPTE, qui accepte, pour assurer le secrétariat de séance et en vertu de l'article L.2122-8 du CGCT cède la Présidence de l'Assemblée à Monsieur Jacky MOUILLARD, doyen d'âge, pour l'élection du maire.

Monsieur René DORE demande à faire une déclaration.

Monsieur LELEU répond que ce n'est pas à l'ordre du jour, qu'il pourra s'exprimer à une prochaine réunion.

Monsieur DORE rétorque « vous commencez bien votre mandat ».

I: ELECTION D'UN NOUVEAU MAIRE ET DES ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DE MADAME ANNIE-CLAUDE LEULIETTE:

ELECTION DU MAIRE

Le président rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Madame Diane BELPAUME et Monsieur Pascal POISSON sont désignés comme assesseurs.

Appel à candidatures :

Le président invite les candidats au poste de maire à se faire connaître.

Mme LEULIETTE propose la candidature de M Jean-Jacques LELEU.

Mme ALLARD propose la candidature de M René DORE.

Déroulement du vote :

Chaque conseiller municipal a déposé dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote sous pli fermé.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

0

- Nombre de votants :

19

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :
1
- Nombre de suffrages exprimés :
18
- Majorité absolue :
10

ONT OBTENU :

- Monsieur DORE René : 3 (trois) voix
- Monsieur LELEU Jean Jacques : 15 (quinze) voix

Proclamation de l'élection du Maire :

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jean Jacques LELEU est proclamé Maire et immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur Jean Jacques LELEU, après s'être vu céder la Présidence, fait savoir qu'en vertu des articles L .2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit CINQ adjoints au maire.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints et propose de reconduire ce nombre de 5.

Ceci exposé, Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur ce nombre avant de procéder à leur élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :
15 voix POUR, 4 voix CONTRE (M MOUILLARD, Mme BLERY, M DORE et Mme ALLARD)

DECIDE d'instituer **CINQ** postes d'adjoints au maire.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art.L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Constitution du bureau :

L'élection a lieu sous le contrôle du bureau désigné ci-dessus.

Appel à candidatures :

Un délai de deux minutes a été laissé pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que trois listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avaient été déposées.

Liste conduite par Mme BEURAIN Sylviane

Liste conduite par Mme BLERY Frédérique

Liste conduite par M DORE René

Déroulement du vote :

Chaque conseiller municipal a déposé dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote sous pli fermé.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
0
- Nombre de votants :
19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :
2
- Nombre de suffrages exprimés :
17
- Majorité absolue :
9

ONT OBTENU :

- Liste BEURAIN Sylviane : 15 (quinze) voix
- Liste BLERY Frédérique : 2 (deux) voix
- Liste DORE René : 0 (zéro) voix

Quelques échanges ont lieu avec M DORE quant à la validité des bulletins déclarés nuls.
Il a été procédé à un contrôle des textes.
Monsieur le Maire précise à M DORE que le texte est à sa disposition.

Proclamation de l'élection des adjoints :

Les candidats figurant sur la liste conduite par Madame BEURAIN Sylviane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1^{er} adjointe : **BEURAIN Sylviane**
2^{ème} adjoint : **TAVERNIER Xavier**
3^{ème} adjointe : **BELPAUME Diane**
4^{ème} adjoint : **ROGNON Jean Marc**
5^{ème} adjointe : **LEULIETTE Annie-Claude**

Monsieur le Maire fait savoir que les délégations aux adjoints seront les suivantes :

Mme Sylviane BEURAIN 1^{ère} adjointe : temps scolaire et périscolaire, culture, jeunesse

M Xavier TAVERNIER 2^{ème} adjoint : planification et gestion des travaux, vie associative et sportive, manifestations, corps de sapeurs pompiers

Mme Diane BELPAUME 3^{ème} adjointe : communication, information, site internet de la commune et bulletins municipaux

Monsieur Jean Marc ROGNON 4^{ème} adjoint : aide sociale, CCAS, logements

Mme Annie-Claude LEULIETTE 5^{ème} adjointe : urbanisme, environnement, aménagement urbain

Le procès-verbal de l'élection a été dressé et clos à dix huit heures trente et signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Suit le discours de Mme Annie Claude LEULIETTE :

« Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai écrit aux Fressennevillois, c'est avec beaucoup de regrets que je mets fin à mon mandat de Maire de notre commune et cela pour des raisons de santé qui ne regardent que moi et ma famille.

Je remercie les Fressennevillois pour leur confiance tout au long de ces années, je sais qu'ils me comprennent.

Aucun homme ou femme n'est indispensable, ce qui honore une fonction électorale est ce que l'on en fait.

Pendant ces deux années passées à la tête de la commune de Fresenneville, je me suis efforcée avec toute l'équipe municipale à être efficace et à avancer.

Devant la médiocrité, les déclarations mensongères, le machisme habituel et les tracts honteux de l'opposition (même si j'y suis habituée depuis plus de 30 ans), je me dois particulièrement aujourd'hui de faire un rappel de ce qui a été fait.

Veillez m'excuser pour cette liste à la Prévert mais cela me semble nécessaire.

- Mise en place gratuite des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dans l'intégralité de la loi ce qui a représenté un énorme travail avec les recherches de financement et de partenariat ainsi que pour la mise en place
- Réfection de 2 classes de l'école maternelle
- Ouverture d'un centre de loisirs avec cantine le mercredi
- Aménagement des toilettes de la MPT pour les personnes à mobilité réduite
- Kiosque au cimetière pour accueillir à l'abri lors des cérémonies les familles endeuillées
- Mise en sécurité des entrées de ville avec les radars pédagogiques
- Rénovation du monument aux Morts
- Classe de neige pour les enfants de CE2, je remercie encore Madame la Directrice de l'école Jean Gaudier et Madame FORTIN leur institutrice qui a permis de reprendre cette formule de séjour plus appréciée par les familles.
- Renforcement de l'éclairage public pour les passages cloutés devant les écoles
- Installation de la fibre optique qui sera opérationnelle sur la commune dès la fin de cette année
- Accueil d'une famille de réfugiés et rénovation complète grâce à des crédits régionaux du logement communal complètement dégradé et devenu inhabitable
- Rafranchissement des peintures sur la place et aménagement d'un espace vert en cours de finition
- Renouveau écologique de plantations ayant vieilli et installation de trois hôtels pour insectes
- Réhabilitation et agrandissement des toilettes enfants de l'école Jean Gaudier et aménagement d'un jardin pédagogique
- Après l'ouverture d'une classe l'année dernière, nous allons encore avoir une ouverture à la rentrée prochaine, preuve s'il en est que la commune attire la population par ses offres de service
- Aménagement de deux aires de jeux sécurisés pour les tout petits (stade et lotissement des Tilleuls)
- Recherche et réception de financement pour les friches et leur mise en sécurité
- Mise en place d'une AMO (assistance à maîtrise d'œuvre) pour la démolition de la friche Bricard qui a commencé cette semaine
- Etc.....

Voilà Mesdames et messieurs quelques exemples et j'en oublie sûrement du travail accompli par l'équipe municipale malgré un contexte financier difficile.

Je remercie encore une fois tous les élus de la Majorité et particulièrement les adjoints pour leur travail chacun dans ses responsabilités.

Comme je l'ai annoncé, je reste au sein du Conseil Municipal pour suivre au plus près certains dossiers qui me tiennent particulièrement à cœur.

Avec l'espoir, aussi, de voir un jour peut-être une attitude plus constructive de la part de l'opposition au lieu de ces « rabâchages », « pinaillages » stériles auxquels nous avons eu le droit jusqu'à présent par des gens aigris qui n'ont pas vu que le monde change et vivent dans le passé.

On peut rêver..... n'est-ce pas ?

Mais comme dit un proverbe arabe « les chiens aboient et la caravane passe ».

Les peuples souhaitent aujourd'hui des élus plus jeunes et ils ont parfaitement raison, car l'âge n'est pas toujours synonyme de sagesse et le vieillissement bien souvent un naufrage pour certains qui oublient ce qu'ils ont voté en séance de conseil municipal pour le dénoncer le jour suivant.

Mieux vaut en rire, c'est tellement dérisoire !

Mon cher Jean-Jacques, c'est certes ton premier mandat mais tu as déjà prouvé ton efficacité et tes compétences au service de notre commune.

Reçois toutes mes félicitations pour ton élection dans cette nouvelle fonction, je sais que ce n'est pas un poste facile mais je sais aussi que les Fressennevillois pourront compter sur toi.

Bon courage et bon vent cher Jean-Jacques ainsi qu'à toute la jeune équipe qui t'entoure dont je sais l'intérêt pour la gestion communale et le service de nos concitoyens.

Merci »

Suit le discours de Monsieur Jean Jacques LELEU :

« Mesdames et Messieurs les élus,

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

Je suis très touché de recevoir cette écharpe de maire, symbole de la confiance que vous m'accordez mais aussi de la responsabilité qui m'incombe dès cet instant.

Depuis 2 ans, j'ai tenu avec fierté le poste d'élus 1^{er} adjoint qui m'a permis de consolider les liens, ou d'en tisser de nouveaux, avec les habitants de la commune, les associations, les agents municipaux et surtout de m'investir avec notre équipe pour être à l'écoute des fressennevilloises

et des fressennevillois et répondre, au mieux et bien-sûr avec les moyens dont on dispose, à leurs attentes.

Deux ans pendant lesquels, nous avons accentué la collaboration avec les collectivités, les associations, la CCVI, ainsi que nos actions pour améliorer la vie de la commune et surtout celle de ses habitants.

Malgré les baisses de subventions de l'État pour les trois dernières années qui impactent lourdement le budget de notre commune, malgré tout, des investissements sont tout de même prévus pour l'avenir des FRESSENNEVILLOIS...

Comme annoncé lors du dernier conseil municipal la démolition de la friche Bricard est une priorité. Cette verrue en plein centre-ville est un danger pour les riverains, malgré les critiques, il nous faut aller de l'avant. Notre équipe a le devoir de redynamiser ce cœur de ville...

Aujourd'hui, une page se tourne et je tiens à saluer le travail accompli par Annie-Claude LEULIETTE au cours des quarante années de mandat consacrées à la commune. Cet investissement mérite notre considération et notre respect.

J'aimerais remercier également mon épouse, qui supporte mes absences depuis quelques années...je pense que cela va continuer encore quelques temps.

Je terminerai en insistant sur le fait que la confiance des Fressennevillois se mérite, mais surtout elle se respecte.

MERCI A TOUS !

Pour les personnes qui le souhaitent, je vous invite à nous rejoindre à la MPT afin de partager le verre de l'amitié ».

II : REDEFINITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INCIDENCES QUANT A LA REPRESENTATION AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

- Monsieur le Maire cite les commissions communales mises en place lors du renouvellement de la Municipalité en 2014.
Il rappelle que l'animation de chacune de ces commissions a été confiée à un conseiller municipal et que celles-ci sont ouvertes aux membres de l'opposition.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces commissions à l'identique et demande au Conseil de se prononcer à ce sujet.

Monsieur René DORE déclare se retirer de la commission des Travaux Bâtiments Urbanisme Environnement.

Mme Annie Claude LEULIETTE souhaite intégrer cette même commission . Le Conseil est d'accord sauf 3 abstentions (M DORE, Mme ALLARD, Mme BLERY) et 1 contre (M MOUILLARD).

Monsieur le Maire assurera la présidence de droit de toutes ces commissions qui sont les suivantes :

- COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS URBANISME ENVIRONNEMENT
Président : Monsieur BOCLET Julien
 PORION Patrick – LEULIER Delphine - MALBRANCHE Sandra - BLERY Frédérique – LEULIETTE Annie-Claude.
- COMMISSION ECOLES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES
Présidente : Madame BLEROT Cindy
 LECOMPTE Jennifer - BOCLET Julien - LEULIER Delphine.
- COMMISSION FETES - CEREMONIES - CULTURE
Présidente : Madame VARIN Delphine
 MALBRANCHE Sandra - POISSON Pascal - LELEU Alain.
- COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - 3^{ème} AGE - SAPEURS-POMPIERS
Président : Monsieur POISSON Pascal
 LEULIER Delphine - VARIN Delphine - BLEROT Cindy.
- COMMISSION INFORMATION ET JEUNESSE
Présidente : Madame MALBRANCHE Sandra
 LECOMPTE Jennifer - PORION Patrick - ROGNON Jean-Marc - BLERY Frédérique
- La représentation aux différents syndicats et organismes ne subit pas de changement notoire.
- Mme Annie Claude LEULIETTE reste déléguée titulaire à la CCVI .
- Les délégués élus aux différents syndicats sont inchangés, pour rappel :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FDE 80 (Fédération d'Energie départementale d'énergie)	LEULIER DELPHINE BOCLET JULIEN	LECOMPTE JENNIFER VARIN DELPHINE
SIAEEV (Syndicat Intercommunal pour	BOCLET JULIEN	BLEROT CINDY

l'Energie dans la Région Nord Vimeu)	MALBRANCHE SANDRA	BEAURAIN SYLVIANE
SIAEP DU BOIS DE LA MOTTE (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)	ROGNON JEAN MARC BOCLET JULIEN VARIN DELPHINE BLERIOT CINDY	LECOMPTE JENNIFER LEULIER DELPHINE POISSON PASCAL LELEU ALAIN
SIPPH (Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées)	BEAURAIN SYLVIANE LEULIER DELPHINE	LECOMPTE JENNIFER LELEU ALAIN
SIGLV (Syndicat Intercommunal du Gymnase du Lycée du Vimeu)	BOCLET JULIEN	MALBRANCHE SANDRA

- Pour le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, les déléguées actuelles sont Mme Diane BELPAUME en tant que titulaire et Mme Annie-Claude LEULIETTE en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une modification, à savoir, Mme LEULIETTE deviendrait titulaire et Mme BELPAUME prendrait la place de suppléante.

Après vote, (dont 4 abstentions M MOUILLARD, Mme BLERY, M DORE, Mme ALLARD), Mme Annie-Claude LEULIETTE est désignée déléguée titulaire au syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées et Mme Diane BELPAUME est désignée comme suppléante.
- Monsieur Jean Marc ROGNON reste délégué pour représenter la commune depuis 2014 aux assemblées départementales du CNAS (comité national d'action sociale) pour le personnel des collectivités territoriales .
- Monsieur Pascal POISSON désigné correspondant défense en 2014 reste en place.
- Monsieur le Maire rappelle la composition du CCAS (centre communal d'action sociale) ;

Les délégués désignés en 2014 sont les suivants :

Membres élus : PORION Patrick – ROGNON Jean Marc - BLERIOT Cindy –
BEAURAIN Sylviane

Membres nommés : PAINSEC Christian – BLERIOT Régis – HOLLEVILLE Janine –
GUILBERT Maryse

Monsieur le Maire devient président de droit du conseil d'administration du CCAS.

- La commission communale des impôts directs mise en place en 2014, composée de 7 titulaires et 7 suppléants et de 2 commissaires domiciliés à l'extérieur mais imposés dans la commune reste inchangée.
Elle sera présidée par Monsieur le Maire.

séance levée à 18 H 45